

HOURTIN

Le Magazine municipal - Printemps 2022



NOUVEAU À HOURTIN !



COIFFURE

HOMME FEMME
ENFANT

07.62.17.62.02

2bis rue de la côte d'Argent
33390 HOURTIN



PROTHÉSISTE ONGULAIRE

SEMI-PERMANENT
GEL

06.17.12.71.23

Changement de
Propriétaire !

CHAUSSURES & ACCESSOIRES

HOMMES, FEMMES et ENFANTS

Du sport, trekking à la ville en se reposant dans les pantoufles !

CHIC A CHIC
by GEP!

vous accueille toute l'année !
du Lundi au Samedi

11 Bis rue d'Aquitaine • 05 56 09 14 00



Entreprise Générale du Bâtiment NEUF - RÉNOVATION - EXTENSION

9 quater rue de la Gravière
33990 Naujac sur Mer

Tél : 06 14 42 04 51

pimpernel.mercier@sfr.fr

AMBULANCES DU LAC
05.56.41.46.77



Transports toutes
distances 7J/7

Olivier et son équipe
Compétences, disponibilité, courtoisie
2, rue de la Gare - 33990 HOURTIN



Réparations et diagnostics véhicules toutes marques

11 Rue de L'Industrie
33990 HOURTIN
Tél. 05 56 09 31 00
eurl.hmauto@orange.fr



Organisation des obsèques
Transport France Etranger
Pose et construction caveaux
Contrat prévoyance obsèques

Pompes Funèbres
AR
Alain Robert
Depuis 1996

A VOTRE ÉCOUTE 24H/24 DANS NOS DEUX AGENCES

« UNE IDENTITÉ LOCALE AU SERVICE DES FAMILLES AU MEILLEUR PRIX,
DANS LE RESPECT, LE DÉVOUEMENT ET LA COMPÉTENCE »

28 cours du Mal de Latte de Tassigny
33340 Lesparre Médoc
Tél. : 05 56 73 40 61

6 route d'Avensan
33480 Castelnau de Médoc
Tél : 05 56 58 14 76

LA BENARDERIE

Agriculteurs & Commerçants



OUVERT 7J/7

- Fruits & Légumes
- Fromages
- Viandes & Volailles
- Épicerie régionale

- Cueillette de fruits & légumes
- Labyrinthe de maïs (soirées à thème, ferme pédagogique...)



06 49 71 76 92
1260 Route de Vendays Montalivet, 33990 HOURTIN

Sommaire

P. 4
LE MOT DU MAIRE

P. 5
LA FORET
COMMUNALE



P. 6
PLAN LOCAL
D'URBANISME

P. 17
PAROLE AUX JEUNES

P. 10
ENVIRONNEMENT
la gestion des cours d'eau



P. 12
TRAVAUX



P. 18
ENFANCE & FAMILLES
les p'tits loups

P. 22
CULTURE,
ANIMATIONS, SPORTS
Agenda



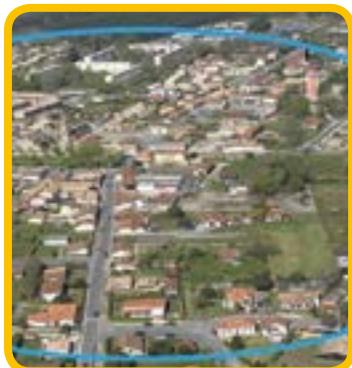
P. 26
Obligations des riverains

P. 27
PATRIMOINE
HOURTIN en 1700

P. 20
A.L.S.H ADOS

P. 28
EXPRESSION DE
L'OPPOSITION

P. 8
SÉCURITÉ
Zone 30 en centre bourg



P. 14
LA RONDE DES
ASSOCIATIONS



P. 16
VOTRE MAIRIE EN
PERSONNE

P. 21
ACTION SOCIALE



P. 30
INFOS PRATIQUES
numéros utiles

Le Mot du Maire



Chères Hourtinaises, Chers Hourtinais,

"Il n'est rien de constant, si ce n'est le changement"... cela nous rappelle, au moment où nous espérons sortir d'un covid lourd à supporter que déjà des responsabilités importantes à assumer surgissent.

Les temps changent mais il nous faut choisir un Chef d'état pour 5 ans. Les guerres que nous avions oubliées font surface, des situations personnelles se complexifient, le souci de l'avenir des enfants ... bref, le programme est mentalement chargé ! Et nous devons y faire face.

Malgré les lassitudes, les crises de confiance, allez tout de même choisir la personne qui redonnera de l'éclat, de la puissance, pour tous les nombreux défis à relever.

J'aimerais répondre à la question : « Voter ? Pour quoi faire ? parce que cela ne sert plus à rien dans nos quotidiens... » Nous voulons vous dire ! Allez voter ! Sans faute, sans a priori, sans crainte ! Votre expression est essentielle pour notre territoire ! Même si votre candidat(e) est imparfait(e), même s'il y a des manques, exprimez vous !

HOURTIN est une commune où le taux de vote est traditionnellement élevé. Pour les 10 et 24 avril, nous souhaitons vous convaincre d'aller jusqu'aux urnes.

La présidentielle est parait-il éloignée des votes « locaux » ... C'est très faux sur les charges qui incombent à votre commune, département ou région.

Nous sommes une petite commune rurale du Sud Ouest atlantique... qui, disons le clairement, n'a pas toujours toutes les clés en main pour son avenir. La quasi totalité de ce qui nous est imposé, provient de l'impulsion de la haute administration centrale : fiscalité, compétences, normes de toutes parts, intercommunalité, favoriser les vies dans les métropoles ... tout cela est le fruit du travail du gouvernement.

On prête des pouvoirs aux mairies... ils sont de plus en plus faibles... En votant pour la présidentielle, ce sont les orientations locales qui se jouent également : les normes sanitaires, environnementales, de sécurité, d'éducation... Nous avons bien compris pendant la crise COVID que les règles prises en haut ne s'accordent pas toujours avec la réalité du terrain.

Sur le marronnier de « l'usine » par exemple, je vous répète que le problème originel est la loi littoral, que trop peu de personnes dénoncent. Voilà l'exemple d'un texte utile pour certaines communes (du sud est), et désastreux pour nous. Elle nous empêche dans notre développement territorial et impose des équipements en des lieux tout à fait inadaptés. Le choix du cimetière est également impacté par cette loi décidément contraignante et injuste dans notre territoire !

Faites un choix, même si vous êtes insatisfaits, mais votez, nous avons tous besoin d'expression et de légitimité, pour nos enfants, pour nos parents, pour regarder la réalité dans les yeux sans fausse morale et pour écrire le futur.

"La vie ce n'est pas d'attendre que les orages passent, c'est d'apprendre comment danser sous la pluie". (Sénèque)

Certains orages sont déjà là menaçants... provoqués parfois par des choix passés, à nous tous de relever la tête, de tracer un avenir prospère et de continuer notre belle et grande histoire de France.

Bien fidèlement,

Le Maire,
Jean-Marc SIGNORET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J.M. Signoret".

La forêt communale

Un nouveau plan d'aménagement forestier pour la période 2022 - 2036

La forêt communale de Hourtin bénéficie du régime forestier depuis 2003, adhésion sollicitée par la municipalité suite aux très importants dégâts sur les peuplements occasionnés par le passage de l'ouragan Martin en décembre 1999.

En application du code forestier et des politiques environnementales nationales et européennes, le régime forestier énonce un ensemble de principes visant à assurer la conservation et la mise en œuvre du patrimoine forestier des collectivités territoriales, des établissements publics et de l'Etat. La mise en œuvre de ce régime forestier est confiée à un opérateur unique, l'ONF, chargé de garantir une gestion durable des espaces forestiers tout en préservant l'intérêt du propriétaire.

Le régime forestier se fonde sur :

- un plan de gestion de la forêt appelé aménagement forestier, préalable indispensable à toutes les actions qui y seront réalisées et à l'obtention de la certification de gestion durable PEFC,
 - un programme annuel des coupes et travaux en forêt,
 - la surveillance et la conservation du patrimoine.



L'aménagement forestier est un document de planification sur lequel s'appuie la gestion forestière à l'échelle de chaque forêt publique.

L'aménagement se traduit par la réalisation d'une étude :

- analyse du milieu et de ses potentialités,
 - analyse des besoins socio-économiques,
 - bilan de la gestion passée.

Cette étude a été menée par l'ONF au courant de l'année 2021, et elle a conduit à l'adoption par la commune de HOURTIN d'un nouvel aménagement forestier pour la période 2022–2036.

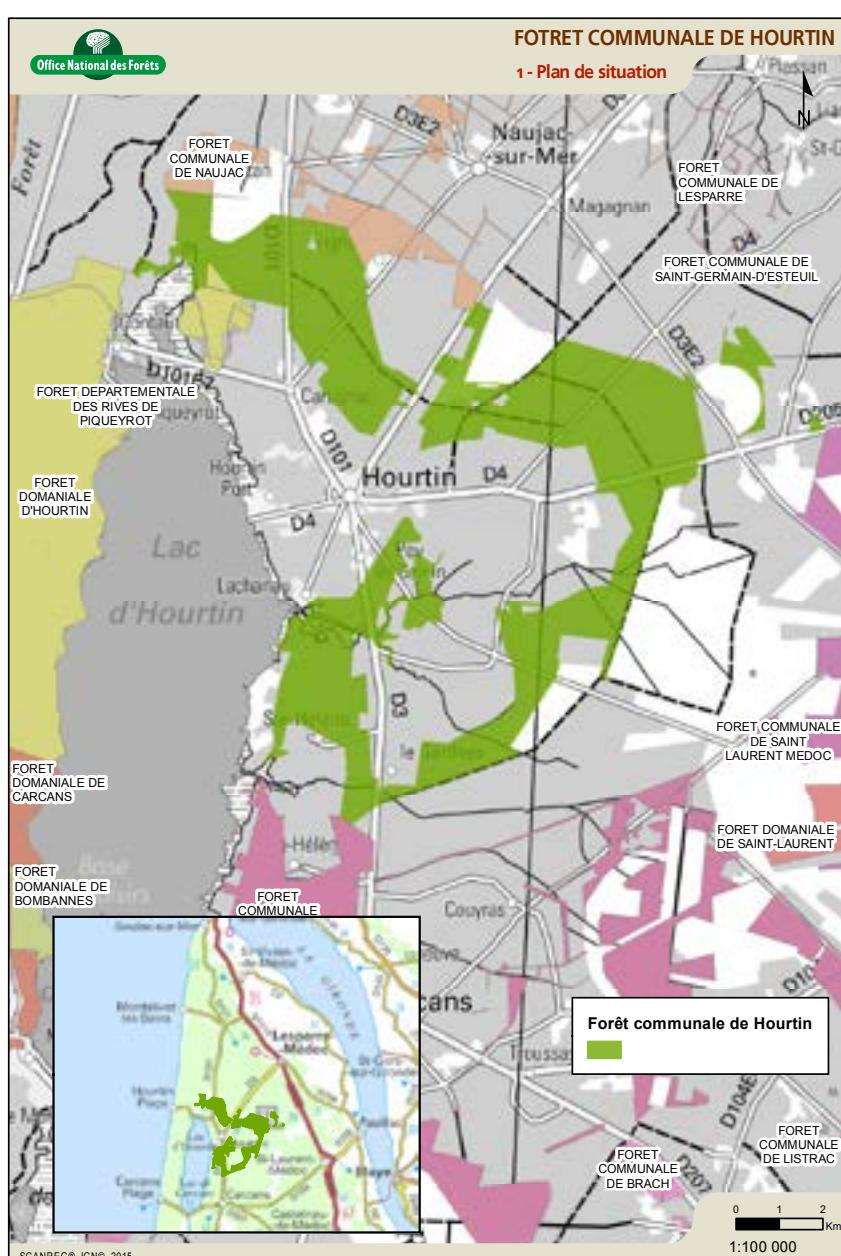
LA FORET COMMUNALE EST LA PLUS GRANDE DE LA NOUVELLE AQUITAINE

De part sa surface, la forêt communale de Hourtin est la plus grande forêt communale de la Nouvelle Aquitaine !

La surface retenue en gestion est de 4 207,93 hectares, dont 3 707,70 ha sont boisés et en sylviculture : futaies régulières de pin maritime d'âges divers et quelques peuplements feuillus.

Les parcelles boisées classées hors sylviculture sont des peuplements naturels feuillus de ripisylve ou des bétulaies.

La surface non boisée se compose de landes ouvertes, de la centrale photovoltaïque et de l'emprise du réseau de desserte



PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération en date du 10 juin 2021, le conseil municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme dans le but de remplacer le Plan d'Occupation des Sols devenu caduc le 27 mars 2017.

Qu'est-ce que le PLU ?

C'est un document qui :

- FIXE les règles d'urbanisme applicables sur l'intégralité du territoire communal,
- ORGANISE et GÈRE le territoire dans un souci de développement durable et de sécurité des personnes et des biens,
- FAVORISE la cohésion sociale et préserve le cadre de vie,
- MET en œuvre une politique de développement maîtrisé,
- FAVORISE la diversité des activités économiques,
- S'ASSURE la maîtrise des besoins de déplacements.

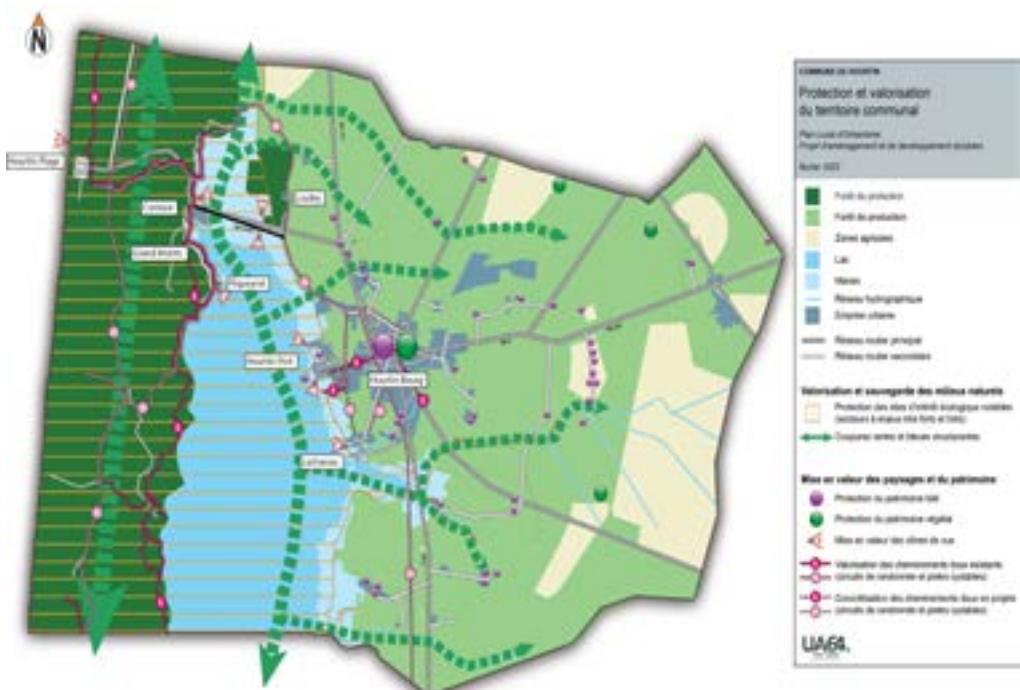
Les différents documents qui composent le dossier PLU sont

- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
- le rapport de présentation,
- les orientations d'aménagement et de programmation (OAP),
- le règlement,
- les plans de zonages,
- les annexes (plans de servitudes d'utilité publique, des réseaux d'assainissement, etc...)

L'élaboration du PLU est très longue compte tenu de la complexité de ce type de procédure mais aussi et surtout par rapport aux contraintes réglementaires qui pèsent sur notre territoire, notamment quant à l'application de la loi Littoral.

Un premier projet de PLU avait été arrêté en 2019. Toutefois les Personnes Publiques Associées ayant émis un avis ont suggéré un approfondissement de celui-ci.

La procédure a été abandonnée puis reprise en 2021.



La démarche du PLU implique au préalable l'établissement d'un diagnostic territorial complet (cf. panneaux d'informations en mairie et sur le site internet de la commune).

Cette étude comporte plusieurs volets, liés à l'analyse de l'environnement, des espaces bâtis et des paysages ou au traitement de données socio-démographiques ou économiques. Elle doit également permettre un bilan du précédent document d'urbanisme (POS) et des conséquences de son application sur le territoire communal.



A l'issue de ce diagnostic qui définit les grands enjeux du territoire, la réflexion des élus s'est portée sur l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Qu'est-ce que le PADD ?

C'est le document principal du PLU qui exprime de manière synthétique et pédagogique le projet de développement de la commune à l'horizon 2035 en fonction des contraintes législatives imposées par les lois (SRU, ALUR, ELAN, Littoral, Climat et Résilience), le plans de préventions (incendie de forêts, recul du trait de côte etc....) et les documents de planification supra communale (SCOT...).

Il permet de dégager des pistes d'amélioration afin d'orienter la commune vers un développement plus économe vis-à-vis de la ressource foncière, permettant notamment de diminuer les besoins en déplacements automobiles et de proposer des solutions adaptées à la diversité des besoins en termes de logement, d'équipement ou de développement économique et d'emploi.



Les quatre thèmes du PADD

- 1- La protection et la valorisation du territoire communal,
- 2- Un développement urbain diversifié et maîtrisé,
- 3- Des activités économiques et touristiques à soutenir,
- 4- Une politique d'accompagnement en matière de déplacements, d'infrastructures et d'équipements publics.

Un débat sans vote du PADD aura lieu courant Avril 2022 à la suite de la réunion publique organisée par la commune le 16 mars dernier.

La prochaine étape du PLU consiste à apporter des évolutions aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP), au règlement écrit et graphique dans le but de concrétiser les objectifs poursuivis dans le PADD.

Vous trouverez ci-après le planning prévisionnel de cette procédure stratégique pour le développement de la commune.

JUIN-JUILLET 2022 : arrêt du PLU en conseil municipal,

ÉTÉ 2022 : consultation des personnes publiques associées dans le cadre de la procédure d'élaboration de ce document d'urbanisme (PPA), à savoir tous les services de l'Etat, les Chambres Consulaires (agriculture, commerce, métier etc....) et les diverses collectivités territoriales (Région, Département, Communauté de Communes, Syndicats...). Ils ont trois mois pour faire part de leurs observations.

AUTOMNE 2022 : Enquête Publique,

HIVER 2022-2023 : conclusions du commissaire enquêteur et modifications éventuelles avant approbation du PLU.

Il est rappelé que dans le cadre de la concertation et pendant toute la durée de la procédure d'élaboration du PLU **un registre est mis à la disposition du public, à l'accueil de la mairie, afin de recueillir ses observations.**

Ce registre ne se substitue pas au registre d'enquête publique qui sera mis à disposition de la population pendant toute la durée de l'enquête publique.

Création de la zone 30 centre bourg



Une zone de circulation à 30km/h pour tous les véhicules et dans les deux sens, dans le centre bourg de HOURTIN a été créée depuis le 19 février 2022.

Cette zone est délimitée par :

1. L'avenue du Lac en direction du centre bourg à hauteur du numéro 32,
2. la rue de la Bouaille à hauteur de la rue des Bois Blancs en direction du Collège Jules Chambrelent,

3. la rue Cantelaude à hauteur de la rue F. Mitterrand en direction du centre ville,
4. la rue du Médoc dès l'entrée d'agglomération,
5. la rue d'Aquitaine à hauteur de la rue de Parancan en direction de la Place de l'Église,
6. la rue de Lachanau à l'intersection de la rue des Résiniers vers le cinéma,
7. la rue des Coudifles en direction de la route de Pauillac à hauteur du camping de l'Orée du Bois.

Cet abaissement de la vitesse en centre bourg améliorera d'une manière significative et permanente, la sécurité de nos concitoyens et de nos enfants, notamment durant la saison estivale qui voit un accroissement considérable du trafic routier dans notre village.

Vidéoprotection de l'ile aux enfants

Dans le cadre du renforcement de la sécurité globale du village et dans la continuité des équipements de vidéoprotection, les infrastructures de l'île aux enfants vont bénéficier dès cet été, d'une protection vidéo qui permettra de réduire les dégradations et les incivilités récurrentes constatées durant les saisons estivales précédentes.

L'étude menée conjointement avec la cellule de gendarmerie chargée de valider les dossiers de vidéoprotection a permis d'optimiser les moyens qui seront mis en œuvre pour un maximum d'efficacité dans la protection de ce site, très prisé et très fréquenté par la population hourtinaise et notamment par nos enfants.



La signalisation des zones de baignade pendant la saison change

Avant	Niveau de risque	Signification	Après
	Risque	Baignade surveillée sans danger apparent	
	Marqué ou limité	Baignade surveillée avec danger limité ou marqué	
	Port	Baignade interdite	
		Zone de baignade surveillée pendant les horaires d'ouverture du poste de secours	
		Conditions défavorables de vent pour certains équipements nautiques (ex : gonflable)	
		Pollution ou présence d'espèces aquatiques dangereuses, zone marine et sous-marine protégées	
		Zone de pratique aquatiques et nautiques, où la baignade n'est pas interdite mais aux risques et périls des baigneurs (Surf)	
		Interdiction temporaire de baignade, hors zone surveillée – La signalétique est mise en place au niveau de la zone de danger (bâties, zone de fond rocheuse, ...) et retirée une fois le danger écarté.	

Suite au décret ministériel du 31/01/2022 du Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports, la signalisation sur les plages surveillées change dès le début de saison.

Des drapeaux remplaceront les fanions d'avertissement de l'état de dangerosité de l'océan sur nos plages ainsi que sur les zones de surveillance de la baignade. Des panneaux d'information seront mis en place sur les différents accès à nos plages.

Surveillance des plages océanes et lacustres



HOURTIN PLAGE :

les week-ends du **21 au 22 mai, du 26 au 29 mai, du 4 au 5 juin,**
de 12 heures à 18 heures 30,

du 11 juin au 1er juillet de 12 heures à 18 heures 30,
du 2 juillet au 28 août, de 11 heures à 19 heures,
du 29 août au 11 septembre de 12 heures à 18 heures 30.

une seconde zone de baignade surveillée au Sud sera ouverte selon les conditions et à l'initiative du chef de poste : **du 2 juillet au 28 août inclus de 14h00 à 19h00.**



HOURTIN PORT :

les week-ends du **11 au 12 juin et du 18 au 19 juin,**
de 13 heures à 18 heures,

du 25 juin au 1 juillet, de 13 heures à 18 heures,
du 02 juillet au 28 août, de 13 heures à 19 heures.

PIQUEYROT :

du 02 juillet au 29 août inclus, de 13 heures à 19 heures.

La gestion des cours d'eau, crastes et fossés sur le bassin versant des lacs médocains

La majorité des écoulements d'eau superficielle sur Hourtin se fait vers les lacs médocains. Seul le Nord de la commune voit ses écoulements aller vers l'Estuaire de la Gironde. Le bassin versant d'alimentation des lacs couvre 1 000 km² et est composé d'un réseau dense de 1 400 km de cours d'eau et fossés, appelés localement « berles » et « crastes », ainsi que 11 000 ha de zones humides. Ce réseau apparenté à ce qu'on nomme la « trame bleue » est complété par les vastes plans d'eau dont le lac de LACANAU, qui recouvre une superficie de 20 km², et le lac de Hourtin-CARCANS avec ses 62 km².

Notons que le cours d'eau se distingue légalement du fossé par la présence d'un lit naturel à l'origine mais qui a pu être modifié par sa gestion passée, l'alimentation par une source ponctuelle ou diffuse, et la présence d'un débit la majeure partie de l'année.

Des sources diffuses

Sur le territoire, la nappe phréatique de surface qui met en eau les cours d'eau, lacs et zones humides est dite « affleurante ». Il n'y a pas de source ponctuelle comme on se le représente inconsciemment. Ici, ce sont les précipitations qui alimentent cette nappe, à seulement quelques dizaines de centimètres sous le niveau du sol en hiver, elle-même alimente alors le débit des cours d'eau qui finissent leur course aux lacs en suivant la pente naturelle d'Est en Ouest. Ces derniers sont reliés par le canal des étangs d'axe Nord-Sud, au Bassin d'Arcachon qui constitue alors l'exutoire unique de toutes les eaux qui se déversent sur les 13 communes toutes ou parties incluses dans cette entité hydro-géographique qu'est le bassin versant.

Un bref historique

Le Médoc était auparavant une vaste zone humide où les habitants vivaient de quelques cultures et de l'élevage de troupeaux qui pâtraient sur ces étendues souvent inondées dès l'hiver et jusqu'à la fin du printemps. Les écoulements alors non artificialisés se faisaient en surface et de manière diffuse toujours en suivant les pentes naturelles du sol.

Des modifications importantes du paysage se sont succédées au fil du temps et ont conduit à s'éloigner du fonctionnement naturel des cycles de l'eau. En effet, l'abandon progressif du pastoralisme et la plantation des pins, imposée par la loi napoléonienne de 1857, a nécessité la création d'un réseau dense de fossés de drainage afin de réduire l'immersion des terrains pour produire du bois. En parallèle, les principaux cours d'eau (sur la commune notamment la Brède, le Caillava, le Lupian, la Garroueyre etc.) ont été canalisés sur certaines portions. L'objectif alors poursuivi était d'envoyer le plus rapidement possible l'eau vers les lacs et, in fine, vers le bassin d'Arcachon.

Pendant l'hiver 1960-61, des inondations importantes ont affecté les habitations autour des lacs médocains pendant plusieurs semaines. Le fait d'envoyer l'eau trop

10 rapidement vers l'aval avait atteint ses limites et montrait la nécessité d'avoir une organisation entre l'amont et

l'aval du bassin versant. **Les élus ont alors créé en 1964, un syndicat regroupant les communes concernées, le SIAEBVELG**, pour coordonner la gestion de l'eau et prévenir les inondations.

Des cycles saisonniers aussi marqués que sur les lacs

En lien avec les conditions météorologiques (variation saisonnière des précipitations et de l'évapotranspiration) qui induit une fluctuation du niveau d'eau dans la nappe de surface, la grande majorité des crastes s'assèchent pendant la période estivale et automnale. Seuls quelques cours d'eau, les plus grands, restent en eau. Sur Hourtin, c'est le cas des berles de Garroueyre ou de Lupian par exemple. Ensuite la remise en eau peut être brutale au moment des premières pluies d'hiver et tous les cours d'eau vont avoir des débits importants jusqu'au printemps, si les précipitations rechargeant suffisamment la nappe.

Une gestion cohérente sur l'ensemble du bassin versant

La gestion des cours d'eau et fossés vise plusieurs objectifs :

- Assurer la bonne circulation des eaux pour notamment prévenir les inondations hivernales et printanières,



- Assurer le bon fonctionnement écologique de ces milieux aquatiques : support de biodiversité, épuration naturelle des eaux, régulation des émissions de gaz à effet de serre ...

Le SIAEBVELG est porteur de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Dans ce cadre, des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau et fossés ont été établis afin de rendre la gestion cohérente aussi bien dans l'espace que dans le temps. Il s'agit en effet d'avoir une cohérence qui passe notamment par une « solidarité amont-aval » sur la gestion hydraulique pour assurer le bon fonctionnement entre les cours d'eau, crastes, zones humides, lacs, canaux et le Bassin d'Arcachon. Cette cohérence et cette solidarité permettent d'éviter les problèmes d'inondations tout en préservant les milieux naturels humides et l'expression des différents usages (agricoles, sylvicoles, chasse, pêche, tourisme, etc.)

* **SIAEBVELG** : Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin.

Une gestion ajustée selon les enjeux

La gestion des cours d'eau et crastes est réalisée de manière différenciée. Les tracés rectilignes des cours d'eau vers les lacs favorisent des vitesses d'écoulement importantes, peu favorables au compartiment biologique et aux fonctions de régulation des crues, d'épuration de l'eau...

Un cours d'eau dans son état naturel non perturbé ne nécessite, ni interventions, ni travaux systématiques. C'est pourquoi, en fonction des secteurs et des enjeux, les modalités de gestion sont différencierées :

- **Vers les centres bourgs avec un fort enjeu lié à la prévention des inondations,** l'entretien est réalisé pour permettre un écoulement des eaux rapide en cas de crues. A noter qu'un entretien mécanisé avec une mise à nu des berges et le curage du lit sont à limiter en fonction des besoins et peuvent conduire à d'autres dysfonctionnements : incision du lit des cours d'eau, érosion marquée, développement important de plantes exotiques envahissantes ...

- **En forêt et en bordure des lacs, un entretien sélectif est réalisé et vise le maintien ou le développement des ripisylves** le long des cours d'eau et de la végétation aquatique nécessaire à l'amélioration de la qualité de l'eau ainsi que nécessaire aux cycles de vies des organismes aquatiques. Sur ces linéaires, seuls les arbres penchent dans le lit du cours d'eau, déstabilisant les berges ou malades sont enlevés.

Ces boisements qui les longent ont plusieurs fonctions :

- Ils réduisent les débits et favorisent une meilleure épuration des eaux via les végétaux et micro-organismes associés, ainsi qu'une meilleure infiltration, limitant ainsi l'effet brutal des crues et des assecs
- Ils sont le support d'une biodiversité riche
- Ils limitent l'érosion des berges qui sont retenues par les racines des végétaux présents et ainsi limitent le transport du sable vers l'aval des cours d'eau et l'ensablement des zones humides et des lacs
- Ils favorisent l'ombrage des cours d'eau nécessaire à la diminution de la température de l'eau parfois très élevée en été, et limitent le développement d'espèces exotiques envahissantes, témoins d'un déséquilibre des écosystèmes et nuisant aux usages (ex : Jussies, Myriophylle du Brésil...).

- Vers les zones de marais, les cours d'eau et crastes font l'objet d'une non-intervention contrôlée.

Des travaux peuvent être envisagés en fonction des besoins suite à des événements majeurs (crues, tempêtes...) mais l'évolution sur ces linéaires se fait, autant que possible, sans intervention humaine.

En effet, les branches et arbres tombés dans les cours d'eau ne doivent pas faire l'objet d'un enlèvement systématique. La présence de bois morts dans le lit permet la diversité des écoulements, l'installation de caches pour les poissons, des espaces pour que les oiseaux nichent, et limite l'approfondissement du lit du cours d'eau. A contrario, l'excès de bois mal positionnés peut créer des dysfonctionnements écologiques (obstacle à la circulation des organismes aquatiques

et des sédiments) et des problèmes de sécurité pour certains usages (érosion des berges, limitation des écoulements...). L'entretien doit donc s'effectuer au cas par cas.

- Vers les marais des bordures de lacs, des opérations de reconexions latérales sont réalisées.

En créant une brèche dans l'ancien bûcheron de curage de certains cours d'eau, la circulation de l'eau, des organismes aquatiques et des sédiments est alors restaurée entre le lit et les anciens méandres naturels ou zones humides attenantes à celui-ci : a continuité écologique est ainsi restaurée ainsi que toutes les fonctionnalités assurées par les zones humides (lieu d'accueil pour la biodiversité notamment aquatique, stockage de carbone et régulation des émissions de gaz à effet de serre, stockage d'eau en période de crue et restitution lente à l'étiage maintenant le débit du cours d'eau, amélioration de la qualité de l'eau par une autoépuration naturelle via les végétaux et micro-organismes associés assurant alors une meilleure qualité d'eau du lac, ...).



Berle de Lupian
HOURTIN 2018

Lors de ces opérations de reconexions latérales, les mêmes volumes d'eau transitent dans les crastes. Simplement le temps de résidence de l'eau est augmenté car elle ne va plus directement dans les lacs mais dans les marais autour, qui jouent ainsi les rôles précédemment cités. Ces zones humides reconnectées sont autant de frayères pour les poissons (exemple du brochet) ou zone de croissance (exemple de l'anguille), de zones d'accueil pour des oiseaux (exemple des limicoles), insectes (exemple des libellules qui pondent dans les zones humides) etc.

En quelques chiffres

Le SIAEBVELG a en charge sur le réseau principal du bassin versant, la gestion de 500 km de cours d'eau et crastes. Le reste du réseau est géré par les communes ou les propriétaires privés. La commune d'Hourtin représente 13% du linéaire total géré par le bassin versant du SIAEBVELG. Il y a 131 km de fossés et cours d'eau en gestion. Le SIAEBVELG assure la gestion de 51 km de linéaire et la commune 80 km :

- 22 km sont entretenus en favorisant le développement de ripisylves par le SIAEBVELG
- 43 km font l'objet d'une non-intervention contrôlée
- Environ 60 km font l'objet d'une gestion mécanisée, notamment à proximité du bourg.

Quel que soit l'opérateur, il est important d'intervenir autant que possible en fin d'été – automne, lorsque les niveaux d'eau sont les plus bas et en période de repos végétatif, hors période de reproduction des espèces.

Travaux



Les travaux d'aménagement de l'Avenue du Lac seront bientôt terminés.
En suivant, le centre routier va réaliser le nouveau tapis d'enrobé.



Les services techniques de la mairie décapent les enrobés déformés par les racines des pins parasols à Hourtin Port. Une purge de l'assise est effectuée afin d'éliminer les racines.
Ensuite une nouvelle couche d'enrobé viendra prochainement refermer la chaussée.



Rénovation des sanitaires du club house du tennis au Cardin et notamment la partie PMR



LE RÉSEAU DE GAZ

POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT SUR VOTRE COMMUNE



1^{ère} phase des travaux de construction du réseau gaz

RégaZ-Bordeaux, Déléguétaire de Service Public pour la distribution de gaz, intervient depuis le mois de mai sur la commune d'Hourtin pour assurer la pose des canalisations enterrées, en veillant à réduire l'impact sur la circulation et les nuisances pour les riverains.

Au total, 13 km de canalisations seront déployés pour alimenter et connecter Hourtin au réseau RégaZ-Bordeaux desservant déjà 45 communes en Gironde. Ces travaux permettront à plus de 700 foyers de bénéficier d'une nouvelle énergie.

Le gaz vert, une énergie 100 % renouvelable !

Le site de Médoc Énergie produit du biométhane à partir de résidus agricoles. Propre et sûr, ce gaz vert, injecté dans le réseau RégaZ-Bordeaux, participe à l'indépendance énergétique des territoires et développe une économie circulaire locale.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

de MAI à DÉCEMBRE 2021



- avenue du Lac
- route de Pauillac
- rue du Médoc
- rue des Écoles
depuis la place de l'Église vers la rue des Peupliers

de JANVIER à DÉCEMBRE 2022



- rue des Peupliers
- rue du G^{al} de Gaulle
- place de l'Église
- rue d'Aquitaine
- rue Chambrelent
- rue des Écoles
- rue F. Mitterand
vers la rue F. Fontanié



Pour connaître le planning détaillé de toutes les rues canalisées et vous informer sur le raccordement de votre habitation au réseau, contactez **votre interlocuteur RégaZ-Bordeaux**. Il prendra en charge votre demande et vous accompagnera efficacement dans votre projet gaz.

David VALOGNES

dvalognes@regazbordeaux.com

05 56 79 42 40
06 09 92 40 01

211 av. de Labarde - CS 10029 - 33070 Bordeaux Cedex
SAS au capital de 28 500 000 € - RCS Bordeaux 382 589 125 - Code APE 3522 Z

ÉLECTIONS Restez informé !

L'élection présidentielle se déroulera les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Bureaux de vote 1, 2 et 3 - salles des fêtes, annexe et 3e âge

Nouveau – Téléprocédure Maprocuration

Depuis le 1er janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations et d'offrir de nouveaux services aux électeurs.

Attention : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !

Il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr

Complémentaire de la procédure papier (via un formulaire CERFA), ce nouveau service constitue une première étape vers la dématérialisation des procurations électorales. Maprocuration permet un traitement numérique de la demande de procuration électorale. Si l'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente puis à la mairie de sa commune de vote. L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.

La ronde des associations

L'association, c'est la vie !

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices...".

Cette définition juridique est un peu triste pour rendre compte de la vitalité des associations et de l'énergie qu'elles propulsent.

A quoi voit on qu'un village est vivant ? Pas seulement à l'augmentation du nombre d'habitants car les villes dortoirs ont une population qui augmentent- et un dynamisme nul - mais plutôt au nombre de commerces sur sa place, ou au nombre d'associations qui l'innervent.

Qu'est ce qui fait lien dans un village ? Ses associations entrecroisées qui font que les habitants oeuvrent ensemble bénévolement au bien être de tous.

L'association est un moyen d'expression inscrit dans notre Histoire, la liberté de s'associer est considérée comme une liberté publique fondamentale issue de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, même si c'est la loi de 1901 qui régit maintenant cette liberté.

A HOURTIN, plus de 50 associations animent la vie du village. C'est une caractéristique importante de cette commune : les gens se rassemblent et agissent pour participer à l'activité de manière bénévole et sans compter leur temps. **En effet s'investir dans une association a du sens et donne un sentiment d'utilité que certains jobs rémunérés n'ont pas.** Cependant il faut du temps pour s'investir et ce sont souvent des retraités qui prennent les responsabilités de la gestion des associations.

Nous trouvons toutes sortes d'associations ici :

- des associations **sportives** comme le Club de Voile d'Hourtin Médoc (175 adhérents),
- **sportives et culturelles** comme l'USCH, avec ses 30 sections différentes et 700 adhérents, la plus ancienne association car créée en 1910,
- **culturelles** comme l'Université du Temps Libre ou l'Épicuriale ou la Bibliothèque (150 adhérents), Cinélac (145 adhérents) ou les Arlequins de l'an 2000, l'Université musicale Hourtin Médoc ou la Poudre d'Escampette (90 adhérents),
- ou **d'assistance** comme les Restos du Coeur, Soleil'darité, la Croix Rouge ou le Secours Catholique,
- ou de **loisirs sportifs** comme l'Association de Chasse Communale Agrée (480 cartes) ou le Sandre Hourtinois (1200),
- ou des associations qui lient **animation et patrimoine** comme DHMV (100 adhérents) ou qui privilégiennent **l'animation et le sport** comme l'association LAC,
- et des **associations de défense de quartier et d'environnement** : Lachanau, La plage, Piqueyrot, Le port ou même des chats : les matous vagabonds (85 adhérents).

Mais les définir est loin d'être aussi simple, car les associations se renforcent mutuellement : ainsi LAC intervient pour financer des actions de Soleildarité, l'Université Musicale met en place un salon qui dédie ses bénéfices à une cause sociale. DHMV et l'Université Musicale proposent des expositions communes.

Les associations se complètent et travaillent ensemble pour créer encore de nouvelles activités.

LA POUDRE D'ESCAMPETTE
4 Impasse des Tourterelles
33990 HOURTIN
lapoudredescampette99@gmail.com





Les associations et la commune

HOURTIN est valorisé par cette image de commune vivante et pleine d'initiatives, certains habitants choisissent de s'installer à HOURTIN pour les possibilités associatives qui y sont offertes : sport, culture, chasse, pêche, solidarité, il y a le choix.

La rôle de la commune est indispensable : elle accompagne cette dynamique en mettant des locaux à disposition de manière permanente ou ponctuelle ou en accordant des subventions. Elle a aussi pris en charge la reconstruction du Club de Voile ou la Maison de la Chasse. Mais certaines associations peuvent faire face à la totalité de leurs besoins ou contribuent à l'entretien de leur terrain d'action (réfection des pontons par les pêcheurs à Piqueyrot, travail sur l'ouverture du milieu en zone humide pour les chasseurs, entretien des bâtiments prêtés). Toutes les associations ont aussi d'autres sources de financements soit les adhésions, soit des activités proposées aux Hourtinais : lotos, conférences, repas festifs...

Associations et Covid

Toutes ont été touchées par les restrictions liées au Covid, en particulier, il y a eu un temps obligatoire d'inactivité, une obligation d'absence de contacts mais pour des associations comme les Restos du cœur, il a fallu continuer à fonctionner : les gens ne s'arrêtent pas de vivre, il a donc fallu porter les paquets à domicile.

Pour le Sandre Hourtinais, ou le Club de Voile, le Covid a fait grimper le nombre d'adhésions, sans doute parce que les gens ont décidé de rester en France pour les vacances. D'autres ont vu leurs adhérents diminuer momentanément ou ont dû cesser totalement leur activité pendant la durée de la pandémie comme La Poudre d'Escampette (voyages) ou les Arlequins de l'an 2000 (théâtre).

Pour certaines, comme l'association LAC ou DHMV, il n'a pas été possible d'organiser les manifestations habituelles qui permettaient de financer le fonctionnement comme le Bric à Brac de DHMV ou les thés dansants de LAC.

Pour toutes, c'est l'impossibilité de se réunir de façon conviviale qui a été vécue comme un manque, **car être en association c'est se retrouver avec d'autres** et partager un projet mais aussi, pourquoi pas, un verre, surtout en Médoc.

Associations et bénévoles

Quelques associations ont des salariés mais la plupart reposent sur le bénévolat : ainsi DHMV a besoin d'une soixantaine de personnes pour animer le bric à brac, une régate au club de voile nécessite une centaine de bénévoles, les matous vagabonds ont besoin de familles d'accueil, les restos du cœur cherchent des bénévoles pour l'accueil des bénéficiaires...

Créer une animation sur la commune implique de nombreux volontaires, alors engagez vous ! Les associations ont besoin de vous !



Merci aux associations qui ont répondu à mes demandes d'interview, toutes n'ont pas été entendues mais c'est un pari difficile que de les rencontrer toutes dans le laps de temps imparti. J'espère cependant qu'elles se reconnaîtront dans ce bref descriptif.

Sylvie PETITJEAN

Votre mairie en personne



**Un portrait d'agent vous est proposé. Sa vie, son engagement, ses missions....
Aujourd'hui, Laetitia PIRIOU nous raconte son parcours.**



Laetitia PIRIOU, Directrice de l'Accueil de Loisirs extra et périscolaire

Originaire de Champagne Ardennes, je suis arrivée à HOURTIN en juin 2006.

J'ai effectué une saison estivale en tant que coordinatrice du "service animation" au VTF les Moussaillons. J'avais déjà derrière moi quelques années d'expérience dans l'animation dans des structures et des régions différentes.

Je suis tombée dans la marmite de l'animation par hasard en 1998 en tant qu'animatrice "sans formation" dans l'ALSH de mon village. Le milieu de l'animation a été pour moi une véritable révélation. J'ai donc fait plusieurs saisons estivales tout en me formant avec le BAFA et le BAFD.

J'ai également fait deux ans à la faculté des sciences humaines de REIMS (deug de Psychologie) et je travaillais en parallèle dans un centre social en tant qu'animatrice.

De 2003 à 2006 j'ai obtenu mon premier poste de Directrice d'un ALSH extra et périscolaire en contrat aidé dans le département du LOT.

Comment êtes-vous arrivée à HOURTIN ?

C'est en 2006 que je prends la direction de la Gironde et après la saison estivale et me présente à un entretien pour prendre la direction de l'ALSH de la commune ainsi qu'animatrice à l'Espace Jeunesse. Je travaille à cette époque avec Murielle SORRENTINO (coordinatrice Enfance et Jeunesse et responsable de l'Espace Jeunesse). Ma candidature a été retenue et cela va faire maintenant 16 ans que je m'épanouis à HOURTIN !

En Mars 2007, je signe ma stagiairisation en tant qu'adjoint d'animation et je passe rapidement le concours d'adjoint d'animation 1ère classe. Me voilà entièrement dévouée à la ville !

Quelles sont vos fonctions au sein du centre de loisirs ?

Je suis Directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement extra et périscolaire pour les enfants de 3/11 ans de la commune. Mes missions sont diverses mais très riches. Je suis en relation directe avec les parents afin de les renseigner sur le fonctionnement de notre structure et répondre à leur besoin.

Je coordonne les programmes d'activités des maternels et des élémentaires, mais également le fonctionnement global de notre ALSH (établissement des plannings des animateurs, gestion du budget, garantie de la sécurité physique et affective des enfants que nous accueillons, respect de la réglementation de Jeunesse et Sport).

Je travaille en étroite collaboration avec notre coordinatrice Enfance Jeunesse Myriam MUNDO, notre élue Catherine GIANNORSI et également avec Hélène GERBAT Directrice de l'ALSH Ados .

Les relations avec Laetitia DARNAUD, Directrice de l'école élémentaire sont également primordiales. Nous travaillons toutes dans un seul objectif qui est le bien-être et l'épanouissement des enfants.

Nous plaçons les enfants au centre de nos priorités et de nos réflexions. Et même durant ces deux années rythmées par des protocoles sanitaires liés au COVID-19, nous avons toujours œuvré afin que les enfants et les familles continuent à prendre du plaisir au sein de nos structures. Le travail en équipe est indispensable dans notre quotidien.

Quelle est votre motivation au quotidien ?

Le bien-être des enfants et de l'équipe d'animation est ma motivation première. Voir des enfants prendre plaisir à venir au sein de notre structure est une réelle satisfaction et me pousse à faire toujours mon maximum.

Une équipe qui se sent bien, soudée, sera source de propositions et sera motivée pour relever de nouveaux défis. Si les animateurs se sentent bien, les enfants seront épanouis et les parents seront rassurés de nous confier leurs enfants.

Et avez-vous d'autres ambitions ?

Deux objectifs me tiennent à cœur !

- Reprendre le lien avec les parents après cette crise sanitaire, leur permettre d'être partie prenante dans la vie du centre est un point qui me semble important.

- Réorganiser des séjours pour les enfants : nous avons eu la chance de proposer deux séjours pour les 8/10 ans et un petit séjour pour les 3/6 ans en 2021. Ces séjours sont vraiment enrichissants pour les enfants et les animateurs.

Chaque jour est différent mais tout aussi riche que le précédent et que le sera le suivant.

Mais mon ambition principale est de continuer à m'épanouir dans mon travail et dans ma vie de famille.

la parole aux jeunes

**Une Hourtinaise particulièrement sportive et engagée dans l'équitation.
Elle nous donne la chance de nous faire découvrir sa passion !**



Nina, pouvez-vous vous présenter et nous dire vos centres d'intérêts ?

Je m'appelle Nina COURTOIS, je suis actuellement en deuxième année de Licence Administration Économique et Sociale sur BORDEAUX. J'ai eu la chance de grandir sur HOURTIN depuis mes 5 ans.

HOURTIN est une commune qui est plus calme l'hiver mais l'été, elle s'avère plus dynamique. Dans cette ville, on retrouve la bonne humeur l'été quand les touristes viennent dynamiser notre petite ville qui ne cesse de s'agrandir d'année en année.

Depuis quand pratiques-tu l'équitation ? Cela vous a t'il toujours attiré ?

J'ai pratiqué durant de nombreuses années de la danse à l'USCH. Cependant ce sport n'est pas resté une passion en grandissant.

Ma plus grande passion est, et a toujours été, l'équitation. Je pratique au Centre Équestre du Cardin. J'ai toujours monté là-bas depuis à peu près mes 6 ans. Christelle BENTITOU la monitrice de ce centre équestre m'a énormément appris sur le plan sportif mais aussi et surtout pour la vie de tous les jours. En effet, elle a toujours été là pour nous (me) motiver, nous (m') aider, me faire progresser, me pousser dans mes retranchements pour pouvoir toujours évoluer plus.

Depuis que j'ai commencé à venir au centre équestre étant petite, j'ai toujours adoré être avec des chevaux et partager des moments exceptionnels.

La relation avec le cheval est quelque chose d'extrêmement particulier, on crée une réelle discussion. Je pratique de l'équitation comportementale qui est une façon d'écouter l'animal, on crée une réelle symbiose à deux.

Une réelle discussion née entre le cheval et le cavalier ce qui permet d'être en parfaite connexion. La détente est le mot clé.

Cette façon d'être avec le cheval est une manière qui me convient extrêmement bien. On pratique beaucoup de travail à pied. Il nous arrive aussi très régulièrement de faire du travail en liberté.

Faire de l'équitation est quelque chose qui me permet de

me libérer. J'attends toujours avec impatience le jour de mon cours pour pouvoir aller me détendre et profiter d'une après-midi en plein air, pleine de bonne humeur.

Vos réussites ? et vos prochains challenges ?

J'ai réussi à progresser et à prendre confiance en moi au fur et à mesure du temps. En effet, Christelle nous a fait progresser jusqu'à ce qu'on puisse devenir autonome. Elle m'a également fait passer des galops.

J'ai eu aussi la chance de participer à quelques concours de CSO (saut d'obstacle) et même à un equifeel (tests ludiques à pied).

J'ai également eu la chance, notamment étant plus petite d'aller passer beaucoup de temps l'été pour aider au centre équestre, accompagner des ballades à pied, nourrir les chevaux, m'occuper d'eux...

L'équitation pour moi est un moment de plaisir, je n'ai pas réellement de challenge à proprement parler.

Quel est votre avis sur le comportement des personnes découvrant votre discipline ?

Les personnes qui viennent découvrir l'équitation dans le centre équestre du Cardin sont des personnes qui ne connaissent pas forcément la méthode de l'équitation comportementale.

Ils repartent tout le temps heureux d'être venus et d'avoir appris plein de nouvelles choses. Ils sont aussi très apaisés d'avoir partagé un moment en pleine détente.

Au centre équestre, il y a une très bonne ambiance, tout le monde s'entend bien, on profite et on s'entraide toujours. On s'y sent extrêmement bien.

Comment ressentez-vous votre avenir ?

Sur le point de vue de ma passion l'équitation, je souhaite bien évidemment continuer à monter à cheval pour progresser et en apprendre toujours plus avec Christelle.

Je garderai toujours l'équitation comme une passion, je ne veux pas en faire ma vie car pour travailler dans ce domaine, il faut avoir de réelles connaissances et y être dévouée. J'envisage de m'orienter vers un métier dans les ressources humaines.



LES VACANCES DE FEVRIER A L'ALSH « LA COMPAGNIE DES PETITS LOUPS »



Du côté des élémentaires

Au cours de ces vacances scolaires, les enfants de l'ALSH ont pu plonger dans l'univers fantastique de Harry Potter. Après avoir reçu leur invitation en bonne et due forme, les enfants ont rejoint leur maison sous les indications du Choipeau.

Ils ont pu ainsi s'initier aux sortilèges durant un cours, participer à un tournoi de Quidditch, apprendre la fabrication de potions magiques et bien d'autres choses. A la fin de ces deux semaines, les enfants se sont vu remettre leur Brevet de sorcellerie élémentaire.



Du côté des maternels

Une belle invitation au voyage était au rendez-vous pour les loulous. Durant la première semaine, ils ont voyagé au gré des **couleurs**, créé **des arcs en ciel** et fabriqué une lampe à lave.

La deuxième semaine était placée sous le signe de la **musique** avec la fabrication des différents instruments, donnant lieu à un petit **concert privé** le dernier jour !



CALENDRIER

Pont de l'Ascension

Les centres de loisirs seront fermés :

1. du mercredi 25 mai à 19h00 jusqu'au lundi 30 mai à 7h30,
2. le vendredi 8 juillet (réunion pédagogique).

Ouverture des services pendant l'été

Résultats de l'enquête auprès des familles

En février, nous avons interrogé les familles Hourtinaises sur leur besoin d'accueil aux centres de loisirs tout au long de l'été. Les réponses enregistrées indiquent le souhait d'utiliser les services cet été, avec une fréquentation durant les trois premières semaines d'août qui sont habituellement fermées.

Le besoin des familles est clairement au cœur des préoccupations, certains parents soulignant leurs difficultés cet été en raison de l'impact professionnel de la pandémie.

Fin avril, le Pôle Enfance et Jeunesse vous informera des modalités d'inscription et de réservations.

Ouverture d'un lieu d'accueil enfant parent (LAEP) itinérant sur la Communauté de Communes Médoc Atlantique

Renseignements :

Maryse BONNOT – accueillante référente LAEP CC Médoc Atlantique
07 79 19 53 23

laep@ccmedocatlantique.fr
<https://www.ccmedocatlantique.fr/>

INSCRIPTIONS 2022-2023



La campagne d'inscription des nouveaux enfants, mais aussi pour les ré inscriptions, se déroulera cette année du mercredi 4 mai au vendredi 10 juin 2022.

Des permanences sont proposées en mairie :

**les mercredis de 15h à 17h
et les vendredis de 15h à 19h.**

Toutes les informations en ligne sur le site de la mairie.

Rappel : les inscriptions aux services municipaux Enfance et Jeunesse sont distinctes des démarches d'inscription à l'école.



Cette animation sportive départementale poursuit des objectifs axés autour de l'acquisition d'une aisance aquatique et de la prévention des noyades, deux sessions seront programmées à nouveau pour 2022 :

1ère session : du 6 au 9 juillet (excepté le 7/07) et du 11 au 16 juillet 2022,

2ème session : du 15 au 19 août et du 22 au 26 août 2022.

Horaires : 10h-13h et 15h-18h

Pour rappel : Objectif nage s'adresse en priorité aux enfants non-nageurs de 7 à 13 ans.

Cette initiation se déroule sur 9 séances d'une heure du lundi au vendredi, **pendant 2 semaines consécutives et durant l'été :**

- encadrement par un éducateur professionnel
- par groupe de 6 maximum
- suivi personnalisé, en toute sécurité.

Rens./Inscriptions : 06 03 61 76 14.

A.L.S.H. Ados



ZOOM SUR L'ALSH ADOS DES VACANCES D'HIVER Atelier imprimante 3D avec ALTRNLAB

Durant la seconde semaine des vacances d'hiver, nos jeunes ont eu la chance de découvrir les atouts de l'imprimante 3D, grâce à Celso et Jehan.

Au programme :

Initiation à la modélisation sur Tinkercad et impression 3D des objets imaginés, construction d'une veilleuse en forme de dôme géodésique et découverte des constructions écologiques et d'avenir ENVISAGEABLE.

Une touche de légèreté autour de la fabrication de gadgets tels que des sabres laser, canons à confettis, lunettes 3d, étaient également au rendez-vous !

UNE SEMAINE AUTOUR DE LA TECHNOLOGIE ET L'IMAGINAIRE QUI A COMBLÉ NOS INGÉNIEURS EN HERBE !!

OUVERTURE ÉTÉ juillet et août 2022

OYEZ ! OYEZ ! Cet été, l'ALSH Ados sera ouvert sur la totalité des mois de JUILLET et AOÛT. Surf, festival international du film, planche à voile, visite du phare de Cordouan, préparation au championnat de lancer de tong, splash park...

Autant d'activités qui seront proposées à nos jeunes cet été !
Pensez à réserver dès le 04/05 et au plus tard le 20/06, les places sont limitées !!
Calendrier et programmes sur le site www.mairie-hourtin.fr



NOS ADOS SONT PRÊTS POUR LA SAISON ESTIVALE !

Durant les mercredis après-midis de cet hiver, l'ALSH ADOS a pu proposer des sorties piscine à SAINT-MÉDARD-EN-JALLES.

Baignades au lac et à l'océan seront certainement au rendez-vous cet été pour nos jeunes. Pas de problème, ils sont prêts !

Cette action sera enrichie durant les mercredis de MAI et JUIN par un programme autour de la prévention des risques liées aux activités pratiquées pendant la saison estivale.



Action Sociale

UKRAINE - Les Hourtinais(es) ont du coeur !

Merci aux hourtinais(es) pour leur grande générosité. Nos médecins et la pharmacie Lagrave ne sont pas en reste !



UL TERRES DU MÉDOC
L'ÉQUIPE de HOURTIN
15 rue des écoles 33990 HOURTIN

La Croix-rouge de HOURTIN est présente sur notre belle commune depuis maintenant plus de 18 ans. Notre équipe est présente pour vous aider.

- * **Cathy** : responsable de la vestiboutique depuis 18 ans,
- * **Karine** : secrétaire et écrivain public,
- * **Corinne** : organisatrice de l'espace vestiboutique,
- * **Nancy** : lingère et conseillère.

Nos missions :

- * aides alimentaires (CAP) en fonction des revenus et des charges,
- * la domiciliation pour les personnes sans domicile ayant besoin d'une adresse pour bénéficier des aides de différentes administrations,
- * les kits d'hygiènes de première nécessité,
- * aides administratives pour différents courriers, démarches auprès des organismes (impôts, CPAM, CAF etc..),
- * vestiaire d'urgence pour les personnes nécessiteuses.

Nous sommes à votre écoute pour vous soutenir dans les moments difficiles.

Notre secteur est la Communauté des Lacs et la MDSI de Pauillac. A vos côtés, notre unique souhait serait d'avoir un local plus spacieux afin de mieux vous accueillir aux horaires suivants :

le mardi et le jeudi de 10 h à 17 h.

Cathy : 06 75 58 00 34

Karine : 07 66 89 46 04

Culture, Animations, Sports



VEND. 1^{ER} AVRIL - 15H00 «TOUT N'EST PAS GÉNÉTIQUE»

Conférence organisée par l'UTLHM et animée par Guy RIBA
Tarifs: 7,00 €/pers ; 4,00 €/adh
Salle des fêtes - Hourtin bourg



DIM. 3 AVRIL - 14H00 DEFILE DE CARNAVAL

Organisé par la municipalité avec la participation des associations hourtinaises et de "Chouette on le fait ensemble"
RDV Ecole primaire - Hourtin bourg



VEND. 8 AVRIL - 20H30 « UBU ROI »

Pièce de théâtre présentée par la Cie des Lubies.
Tarifs : 12,00 € sur place - 10,00 €/ internet
Salle d'animation - Hourtin port

DU 14 AU 21 AVRIL U21 EUROPEAN EURILCA

Régates de voile à Piqueyrot
<https://club-voile-hourtin.fr/>



SAM. 16 AVRIL - 15h00 «ÉCOLE DE MUSIQUE» Concert des élèves

Piano, guitare et chants
Ouvert au public
Salle d'animation - Hourtin port



SAM. 16 AVRIL - 20H30 GRAND LOTO

Organisé par l'association LAC
Tarifs : 2,00 € le carton, 10 cartons achetés, le 11ème offert. Sur place : buvette et tombola
Salle des fêtes - Hourtin bourg

LUNDI 18 AVRIL - 16H00 COLLECTE DES OEUFS DE PAQUES

Organisée par la municipalité et le COACH - Collecte suivie d'une grande tombola offerte par les commerçants de Hourtin

Place de l'église - Hourtin bourg (en cas de pluie : salle des fêtes)

DU 23 AVRIL AU 1^{ER} MAI 26 ème ACADEMIE INTERNATIONALE DE MUSIQUE Hourtin Médoc Programme page 26

DIMANCHE 1^{ER} MAI Championnat Ligue Dériveurs N°3 à Piqueyrot

<https://club-voile-hourtin.fr/>



SAMEDI 7 MAI - 21H30 "LES ANNÉES 80"

Soirée dansante organisée par l'association LAC
Entrée : 5,00 €
Salle des fêtes - Hourtin bourg

Vous pouvez suivre l'évolution de ces animations sur le site de la mairie :
<http://mairie-hourtin.fr/agenda/>



VENDREDI 13 MAI "L'ANNÉE DE LA GAGNE"

Pièce de théâtre présentée par la Cie du chien dans les dents
Tarifs : 12,00 € sur place - 10,00 €/ internet
Salle d'animation - Hourtin port



SAM. 14 & DIM. 15 MAI de 10h00 à 17h00

EXPOSITION VENTE

Organisée par l'association "Les Streetcoteuses"
Ateliers gratuits de macramé et de tricot à partir de 10 ans.
Salle Annexe - Hourtin Bourg



VENDREDI 20 MAI - 15H00

" MA VIE DE GARDIEN DE PHARE"

Conférence organisée par l'UTLHM et animée par Jean-Paul EYMOND
Tarifs: 7,00 €/pers ; 4,00 €/adh
Salle d'animation - Hourtin port



SAMEDI 21 MAI NUIT DES MUSÉES

Ouverture du musée dès 18h30
Musée - 2 rue de la gare - Hourtin



SAMEDI 28 MAI 9H00/18H00

VIDE GRENIER-BROCANTE

Organisé par l'association LAC
Renseignements : 06 24 39 71 23
Parking Sud - Hourtin port



SAM. 28 & DIM. 29 MAI SAMOURAI PARTY 2

Jeux vidéos, démonstrations et initiations : sabre japonais, atelier origami, calligraphie...
Organisée par la section Ken Ryu de l'usch
Salle des fêtes - Hourtin bourg



MARDI 7 JUIN - 15H00 "HISTOIRE D'UN GRAIN DE SABLE"

Conférence organisée par l'UTLHM et animée par Jean-Paul EYMOND
Salle d'animation - Hourtin port



SAM. 11 JUIN - 14H00/18H00

DIM. 12 JUIN - 11H00/ 17H00

BAMBINO PARTY

Organisée par l'Office de tourisme Médoc Atlantique.

Activités pour les enfants de 2 à 12 ans.

Ille aux enfants - Hourtin port



VENDREDI 24 JUIN - 19H30

FEU DE LA SAINT JEAN

Organisé par DHMV
Place de l'église - Hourtin bourg



SAM. 25 & DIM. 26 JUIN

FETE DU LAC

Programme page 26



SAM. 2 & DIM. 3 JUILLET

Rassemblement de 2 CV & expo de peintures de Sylvie de Martignac.

Samedi soir - 21h00 : soirée DJ

Esplanade Christian Renard
Hourtin port

Culture, Animations, Sports

ACADEMIE INTERNATIONALE DE MUSIQUE
HOURTIN MÉDOC

26^e
édition

Du 23 avril au 1^{er} mai 2022

infomusiquehourtin@yahoo.fr
(33)619 933 727
www.musique-hourtin.com



Mardi 26 avril - 20h30

Concert de musique de chambre par les professeurs.

Schubert, Mendelsohn, Mozart... Participation libre
Eglise de HOURTIN

Mercredi 27 avril - 15h00

Concert Littéraire Variations Glenn Gould

Franck CIUP au piano et Jean-Yves CLEMENT récitant
Tarifs entrée : 4,00 € et 7,00 €
Salle d'animation - HOURTIN port

Jeudi 28 avril - 20h30

"Cordes en voûtes" avec les professeurs de l'UMHM

Oeuvres de Malher, Dvorak, Bartok, Weiner, Gernot...

Participation libre - Eglise de HOURTIN



Samedi 30 avril - 20h30

Grand concert des stagiaires de l'Académie

sous la direction de Fabrice LEROUX
Eglise de HOURTIN

Fête du lac



Samedi 25 & Dimanche 26 juin de 9h00 à 18h00 - le port

Toute la journée - Exposition de bateaux

9h00 à 11h00 - Concours de pêche pour les enfants à l'île aux enfants

10h00 à 20h00 - Stands des savoirs faire médocains

10h00 à 13h30 - Jeux anciens en bois

10h30 - Démonstrations de chiens de sauvetage à la jetée du port

13h00 à 16h00 - Régate hourtinaise et sortie rallye bateaux

15h00 à 18h30 - Jeux anciens en bois

15h00 à 17h00 - Animation musicale à la cornemuse

17h00 - Démonstrations de chiens de sauvetage à la jetée du port

19h00 - Repas chez les commerçants du port avec animation musicale

22h00 - Cabaret de Couquèques à l'Île aux enfants - Tarif 5,00 €

Evolutions d'hydravions durant tout le week-end
(sous réserve de faisabilité)

Dimanche 26 juin

16h00 à 17h00 - Défilé de bateaux décorés

18h00 - Remise des prix des bateaux décorés

Plus d'infos : <http://mairie-hourtin.fr/agenda/>

Vous pouvez suivre l'évolution de ces animations sur le site de la mairie :
<http://mairie-hourtin.fr/agenda/>



Théâtre à HOURTIN



**VEND. 8 & SAM. 9 AVRIL
20H30**

Cinéma Lou Hapshot HOURTIN
Présenté par les Arlequins de l'an 2000
avec le soutien du service Culture,
Animations & Sports de la mairie.

"Alors qu'Arthur pense passer une soirée tranquille en rentrant du travail, sa femme Béatrice lui annonce qu'elle a deux nouvelles : une bonne et une mauvaise !!! La bonne, c'est qu'elle lui a organisé un anniversaire surprise. Quant à la mauvaise... Arthur tombe des nues.

Entre la famille qui débarque, un invité malvenu, un peu trop intrusif, les va-et-vient de la bonne à tout faire, et cette malle fermée au beau milieu du salon, la soirée pourrait bien virer au cauchemar ! Quiproquos, gaffes, mensonges et délires s'invitent à leur tour à la fête d'anniversaire qui promet de ne pas être de tout repos ! "

Tarifs : 10,00 € adulte, 5,00 € de 12 à 18 ans,
gratuit - 12 ans

**VENDREDI 8 AVRIL à
20H30**
Salle d'animation- HOURTIN port

Ubu Roi Vrout est une création pour un acteur-performer, un réfrigérateur, des animaux empaillés, trois pantalons, cinq vestes et manteaux, du jus de tomate, des airs de Rossini...

Les Lubies s'emparent de la délicieuse aventure polonaise de Père et Mère Ubu qui éliminent la famille royale.

Que font-ils une fois qu'ils ont le pouvoir ?

Ils s'enrichissent et massacrent tout le monde
Mais le peuple et la noblesse se soulèvent.
Ils finissent sur un bateau, en fuite... vers la France... Sur scène, Vincent use (de) son corps, de sa voix et de sa fantaisie.

Récupérées, transformées, recomposées ou détournées, puis manipulées, les vieilleries glanées dans les greniers familiaux deviennent ses partenaires de jeu.

Sonia le met en lumière.

Bord plateau, elle joue de « systèmes lumineux » de leur invention.

Performance truculente, Ubu Roi Vrout rend complices les spectateurs de ce désir de liberté d'être.

Tarifs : 10,00 € en prévente - 12,00 € sur place

**VENDREDI 13 MAI à
20H30**

Salle d'animation-HOURTIN port

D'après une étude suédoise pour réussir sa vie, il faut savoir vivre ensemble et ne pas avoir peur du regard des autres.

Marina, Kate et Henri, la vie n'est pas toujours facile pour eux... Alors quand l'opportunité de participer à une expérience anthropologique radicale s'est présentée, ils n'ont presque pas hésité !

Les trois personnages sont du genre à prendre les choses au pied de la lettre et ils ont décidé de commencer à réussir leur vie. Ils vont donc suivre parfaitement le constat des scientifiques suédois :

- Apprendre à vivre ensemble : en s'enfermant pendant un an tous les trois dans la même pièce.

- Ne pas avoir peur du regard des autres : en invitant le public à les observer pendant toute cette durée.

Au fur et à mesure que les jours passent et se répètent, ressurgissent les failles et les différences de chacun.e comme autant de points de frictions et de conflits...

Tarifs : 10,00 € en prévente - 12,00 € sur place

USCH SPORTS LOISIRS VACANCES

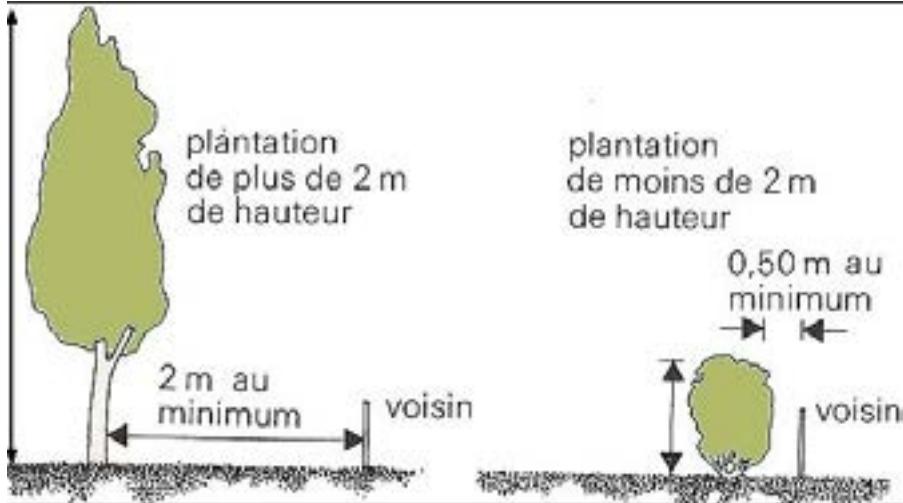


Pour les 6/10 ans cette année encore nous vous proposons les **Sports Loisirs Vacances (ex VSP)** qui auront lieu du **25 au 29 avril 2022**. Les inscriptions sont ouvertes et nous vous conseillons de ne pas tarder en raison du nombre de places limitées. Adhésion USCH et certificat médical obligatoire. Renseignements à l'USCH au 05.56.09.17.99.

SEMAINE		Du 25 au 29 avril 2022	
DATES		MATIN 10H00/12H30	APRES MIDI 13H30/18H00
Lundi 25 avril		Base Ball	Basket
Mardi 26 avril		Athlétisme	Equitation
Mercredi 27 avril		Tennis de table	Tennis
Jeudi 28 avril		Course d'orientation	Course d'orientation
Vendredi 29 mai		Tir à l'arc	Equitation

Les obligations des riverains Aspect réglementaire des plantations de haies

Articles 671, 672 et 673 du Code Civil



Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

Si les arbres et arbustes ont une hauteur supérieure à 2 m, ils doivent être plantés à une distance minimale de 2 m de la limite de propriété.

Si la hauteur est inférieure à 2 m, on retient une distance minimale de 0,50 m. La distance de plantation se calcule de la limite séparative au centre de l'arbre. La hauteur se mesure du sol à la pointe de la plante.

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété, relève de sa responsabilité.

«Votre propriété est à proximité d'un espace boisé ? Vous êtes concerné par le débroussaillage»

LE SAVIEZ-VOUS ? HOURTIN déplore chaque année trop d'incendies !

L'Aquitaine est classée à haut risque pour les feux de forêt avec plus de 1 500 départs de feu par an et 1 600 ha de surfaces brûlées en moyenne.

94 % des départs de feu ont une origine humaine.

De nombreux incendies pourraient être évités par simple respect des mesures de prévention. L'une de ces mesures obligatoires est le débroussaillage dont les dispositions sont définies par le code forestier et les règlements préfectoraux de protection de la forêt contre l'incendie.

LE DÉBROUSSAILLEMENT, UNE OBLIGATION QUI VOUS PROTÈGE !

Le débroussaillage, non seulement c'est un devoir..... mais c'est aussi une obligation.

Pour rappel : l'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Il consiste à diminuer la densité et la quantité de combustibles végétaux.

Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif),

sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.



HOURTIN en 1700 : le bourg

Beaucoup d'entre vous savent que le village d'Hourtin a été créé en 1628, mais comment était-il à cette époque ? Pour répondre à cette question, nous avons la chance de disposer d'un plan très détaillé du village réalisé vers 1700 par Claude Masse (ingénieur cartographe de Louis XIV), ainsi que de quelques archives notariales et diocésaines.

Nous voyons ci-dessus le dessin exact du bourg d'Ourtin en 1707, avec une église en son centre marquée par une croix rouge. Cette église provient de Ste Hélène de l'Etang, qui subit des inondations depuis des décennies et est difficilement accessible depuis le début du 17^e siècle. L'église de ce village est transférée sur la place du nouveau bourg d'Ourtin et remaniée à partir de 1628. Elle ne ressemble pas du tout à l'église actuelle, elle est plus petite et surtout beaucoup plus basse. Elle n'a que huit pieds et demi de hauteur du sol au lambris (environ 3m50), et a besoin d'être rehaussée de quatre à cinq pieds (environ 1m50) car le maître-autel est extrêmement bas. De plus son sol n'est pas carrelé, et sa décoration très simple, elle ressemble plutôt à une petite chapelle de campagne.

Cette modeste église est tout d'abord consacrée à St Louis, le saint patron du duc d'Epernon qui avait choisi et donné le terrain pour sa construction en 1628. Mais le duc meurt en 1642, et la sorie de Lesparre (dont fait partie Ourtin) est vendue à la famille de Grammont. Les habitants du village oublient vite la promesse qu'ils avaient faite au duc et recommencent à confier leur église à Ste Hélène, ce qui est encore le cas de nos jours.

Ourtin devient une vraie paroisse en 1670, mais va rester sous la tutelle de Carcans pendant des décennies. En effet, son curé sera longtemps un vicaire dépendant de l'église de Carcans. Cette situation de subordination créera de nombreuses tensions entre les prêtres et les habitants des deux paroisses. Il faudra attendre la fin du 17^e siècle pour que les choses s'arrangent !

Sur la carte, on voit la croix de l'église au milieu d'une place rectangulaire qui préfigure déjà la place actuelle. L'illustre inconnu qui a dessiné cette place au 17^e siècle a eu une idée de génie, puisqu'elle fait toujours la spécificité de notre bourg plus de trois siècles après.

Avec l'installation de l'église, le tout petit hameau situé sur le chemin qui va de Cartignac à Pey de Camin et désigné sous le nom de «Bessan», va peu à peu grandir et prendre le nom d'Ourtin. En 1635, on sait qu'il compte 16 «feux» (peut-être une centaine d'habitants) et en 1649, on y trouve en plus des laboureurs, une auberge, un tailleur d'habits, un notaire, un maître chirurgien (l'ancêtre du médecin de campagne) et quelques artisans.



En 1707, le hameau primitif a grandi et comprend une vingtaine de maisons (indiquées par des petits rectangles rouges) réparties dans un rayon de 300m autour de l'église. Près de la plupart des maisons, se trouvent les champs cultivés par leurs propriétaires, surtout du seigle mais aussi du millet ou du maïs.

Ces champs sont entourés de fossés et de rangées d'arbres que l'on voit très bien sur le dessin. On voit aussi un des fossés partir vers le lac à la façon des crastes du 19^e siècle. Naturellement, on ne voit pas les troupeaux qui divaguent un peu partout, des moutons bien sûr mais aussi pas mal de petites vaches du pays dont la présence en grand nombre étonne Claude Masse dans ses mémoires.

Peu à peu le bourg d'Ourtin devient le centre du village. Tous les «écart» c'est à dire les quartiers éloignés comme Lupian, Couture, Bré, le Caillava, Pey de Camin, Cartignac, le Port, Ste Hélène, les Olleys sont de fait rattachés au bourg. Ces écarts, dont on trouve la trace dans les actes notariés depuis la fin du Moyen-Age étaient auparavant rattachés à la paroisse de Ste Hélène de l'Etang disparue en 1628.

Juste à la sortie du bourg, sur le bord d'un chemin qui part de la place vers Cartignac puis Vendays, on voit le dessin d'un moulin à vent qui existait encore au début du 20^e siècle. Hourtin comptait trois moulins en 1700 : celui du bourg dont je viens de parler, celui de Lupian juché sur une dune ancienne et celui situé sur le chemin de Bré dénommé «Jean de Gaillard». Ces trois moulins fournissaient la farine nécessaire à la confection du pain de seigle, l'aliment de base de la population d'Ourtin. Les historiens sont d'accord pour dire qu'il fallait en moyenne un moulin pour 300 habitants à cette époque. On peut en déduire qu'Ourtin avait pas loin de 1000 habitants en 1700. Cela semble cohérent avec le recensement de 1793 qui donne 1177 habitants à la nouvelle commune d'Hourtin.

L'expression de l'opposition municipale

Chères Hourtinaises, chers Hourtinais,

Nous resterons fidèles à nos idées et nos valeurs. Nous nous sommes toujours opposés à la construction d'une usine de fabrication de pellets si près de notre joli bourg.

Aussi, qu'elle ne fut pas notre stupeur lorsqu'une élue de notre groupe « Pour Hourtin avec vous » nous rapporta les propos tenus par un élu de la Communauté des Communes lors d'une rencontre hors du cadre institutionnel : « il est envisagé une usine de production de diester au lieu et place de l'usine de pellets ». Pour mémoire en décembre 2021 lors du dernier conseil communautaire nous parlions encore de l'usine à pellets !

Afin de vérifier cette information, demande est faite à un autre élu de la CDC qui confirme.

Au Conseil Municipal du jeudi 10 février 2022, nous avons fait une demande en fin de séance :

«nous avons appris qu'il était envisagé une usine de production de diester au lieu et place de l'usine de production de pellets sur la zone artisanale. Ce type d'usine est classée Seveso "seuil bas" dans la nomenclature des ICPE. Nous souhaiterions avoir de plus amples informations sur ce projet et que celui-ci soit soumis au vote secret du conseil municipal».

La réponse de Monsieur le Maire a été cinglante (JdM 18 02 2022) :

«Il est hors de question que je fasse quoi que ce soit. C'est l'association (impact 33990) qui a maintenu le projet en l'air, moi je ne veux plus en entendre parler»

N'ayant pas obtenu nos réponses, lors du Conseil Communautaire du 17 février 2022, nouvelles questions au Président de la CDC Médoc Atlantique X. PINTAT : *«où en est-on de la signature pour l'achat du terrain par "éner-biomasse" à HOURTIN ?»*

Réponse du Président CDC : la signature doit intervenir au mois de mars,

« nous avons appris très récemment qu'il était envisagé la construction d'une usine pour produire du "diester", qu'en est-il ? »

Réponse du Président CDC : tout cela est faux

«ce type d'installation étant classé "SEVESO" (seuil bas) dans le répertoire des ICPE, les autorisations ont elles été délivrées ?»

Réponse du Président CDC : Si la destination de cette usine change, ils devront demander les autorisations nécessaires.

Nous laissons à chacun le soin de se faire une opinion. Actuellement nous avons un village fracturé et le rôle des élus (commune et CDC), à notre avis, est d'apporter de l'apaisement et de la quiétude dans une situation qui a trop duré.

Dans cette période électorale, nous voudrions rappeler l'importance de se déplacer et de choisir des élus qui soient en mesure de porter nos aspirations. Pour notre village, le choix s'est porté sur une liste qui voulait l'usine, donc la CDC a suivi le choix de la majorité des Hourtinais. Nous respectons la démocratie et les prérogatives de la majorité qui porte cette responsabilité.

Le groupe «Pour Hourtin avec vous»

Nous répondrons à toutes les demandes personnalisées (pas anonymes !!) faites à l'adresse mail :
pourhourtinavecvous@gmail.com

Etat Civil

Naissances

Bienvenue à tous ces jeunes enfants et nos félicitations aux parents.

Noah, John LARROUY STENTON,
le 13 novembre,

Mathys STOOPMAN LACOSTE, né le
1er janvier,

Théo, Matisse, Laurent VINSOUS
CASTANIÉ, né le 10 janvier,

Lou, Clémence, Cléo et Côme, Milo, Hugo
JARDIM, nés le 13 janvier,

Lùka, Marco FRÉVIL, né le 1er février

Adam DUPUY THOURON, né le 23 février.

Décès

Nos regrets pour celles et ceux qui nous
ont quittés et notre soutien aux familles
en deuil.

Carmen DELCROIX, le 3 décembre,

Nathalie PORLIER née ABUSUBUL, le 7 décembre,

Richard BARBE, le 27 décembre,

Jeannine MOREAU née JOLIET, le 9 janvier,

Henri BEAUGE, le 10 janvier,

Angela DELSART née GEBEL, le 21 janvier,

Georges CAPDEVILLE, le 1er février,

Jeanne CRUCHON née DELMAS, le 11 février,

Jacques LARUE, le 25 février

Peter COOK, le 25 février,

Robert ARCELIN, le 5 mars,

Jean Robert NEUVILLE, le 15 mars,

Arthur ZEUNER, le 18 mars.

Spécialité culinaire



**Cuisinez à côté de chez vous !
Christelle nous dévoile sa recette...**

GRATIN D'ASPERGES AU JAMBON BLANC

Pour 4 personnes

INGRÉDIENTS :

- 24 asperges blanches,
- 6 tranches de jambon,
- 40 gr de beurre,
- 50 cl de lait,
- 40 gr de farine,
- 200 gr de fromage râpé,
- 1 branche de persil plat,
- Sel, poivre, muscade.

PRÉPARATION :

1. Coupez la base et pelez vos asperges,
2. Plongez les asperges dans l'eau bouillante salée et laissez cuire 10 minutes environ. Rafraîchissez-les et égouttez-les.
3. Pour la béchamel, faites fondre le beurre. Lorsqu'il brunit, ajoutez la farine en une fois et mélangez pendant 2 minutes. Ajoutez petit à petit le lait tout en mélangeant jusqu'à obtention d'une sauce ni trop liquide ni trop épaisse.
4. Ajoutez 1 pincée de noix de muscade. Salez/poivrez et ajoutez 100 gr de fromage râpé.
5. Tartinez une tranche de jambon avec votre béchamel, ajoutez 4 asperges, roulez le tout et disposez l'ensemble dans votre plat à gratin.
6. Recouvrez avec le reste de béchamel.
7. Répartissez le fromage râpé.
8. Passez au four à 180 degrés pendant 25 minutes.
9. A la sortie du four, ajoutez le persil effeuillé.

Bonne dégustation !

Magazine Municipal de HOURTIN Édition AVRIL 2022

Directeur de la publication : Jean-Marc SIGNORET

Adjoint à la Communication & au Numérique : Stéphane MARGALEF

Secrétaire de rédaction et mise en page :

Corinne TARDITZ BELLIARD

Régie publicitaire : Edipublic

Imprimerie : Offset 5 édition

Distribution : SL COM

Périodicité : trimestrielle

Contact : Hôtel de Ville

BP 26 - 33990 HOURTIN

Tél : 05 56 73 28 43

population@mairie-hourtin.fr



Certifié PEFC
Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources
contrôlées.
pefc-france.org

Infos pratiques

MAIRIE de Hourtin

du lundi au jeudi : 9h00/12h00 et 15h00/17h00
 le mardi : 9h00/12h00
 le vendredi : 9h00/12h00 et 15h00/18h00
 Télécopie :
Site internet : www.mairie-hourtin.fr
 courriel : population@mairie-hourtin.fr

05.56.73.28.43

Service urbanisme

Accueil du public principalement sur RV & réception
 téléphonique : uniquement le matin du lundi au vendredi : 9h/12h

05.56.73.28.45

Police municipale

06.77.02.35.09

Office de Tourisme Médoc Atlantique

Communauté des Communes Médoc Atlantique
 courriel : accueil@ccmedocatlantique.fr

05.56.03.21.01

05.57.70.11.97

Permanences en Mairie

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Point Service CAF : Lundi 15h/17h et jeudi 9h/12h

Assistance sociale - Conseil Départemental de la Gironde
 Maison Départementale de la solidarité et de l'insertion Pauillac -
 sur RV (mardi) 9h30 à 12h00 *

05.56.73.28.43

05.56.73.21.60

05.56.45.25.21

Infodroits

sur RV : 3ème jeudi de chaque mois

Permanences - Espace Jeunesse

(rue des Ecoles)

Mission Locale du Médoc - jeunes de 16 à 25 ans
 sur RV * : vendredi 9h/16h30

05.56.41.06.12

Enfance et Jeunesse

Crèche/halte garderie "les Petits Mousses"
 A.L.S.H. (accueil de loisirs) "les Petits Loups"
 et Accueil Périscolaire
 Relais Assistant Maternelle

05.56.01.40.99

05.56.73.02.55

06.89.14.29.79

A.L.S.H. Ados

mercredis et vacances

06.75.28.86.61

05.56.09.93.08

Ecoles

Ecole Elémentaire
 Collège Jules Chambrelet

05.56.09.12.63

05.56.09.12.52

Pompiers

Gendarmerie Lacanau

Gendarmerie saisonnière

Bureau de Poste

Croix rouge

Restaurant du cœur

Secours Catholique

18

05.57.17.07.60

05.56.09.26.57

36.31

05.56.73.88.71

05.56.73.88.73

06.86.53.36.88

Divers

Capitainerie

Catéchèse

Cinéma

Déchetterie

Maison Forestière des Genêts

Musée

S.M.I.C.O.T.O.M.

Union Sportive et Culturelle Hourtin

06.33.56.91.66

05.56.03.52.36

05.56.09.23.23

05.56.73.83.28

05.56.09.15.67

05.56.09.39.90

05.56.73.27.40

05.56.09.17.99

Santé

Ambulances du Lac *

05.56.41.46.77

Clinique Mutualiste du Médoc (Lesparre)

05.56.73.10.00

* Présents à la MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire)

vos professionnels de santé sur doctolib.fr

Santé

Maison de Santé Pluridisciplinaire 05.56.73.73.10

Pharmacie Lagrave

05.56.09.11.22

Laboratoire d'analyses médicales

05.56.09.12.31

Médecins *

Dr Pradet

05.56.09.12.85

Dr Cararo

05.56.41.31.78

Dr Caucheteux (Ostéopathe)

05.56.73.53.83

Dr Brunet

05.56.73.53.80

Cabinet dentaire

Dr Chazé

05.56.09.14.85

Cardiologue *

Dr Ahmed Yahia

06.23.89.30.17

Infirmières

Cabinet : Mme Guignon *

06.79.40.12.42

Cabinet : Mmes Souliers/Cappe *

06.15.87.21.33

Mme Dupiech

06.38.85.60.66

Hypnothérapeute *

Mme Souliers

07.69.62.96.42

Kinésithérapeutes *

Mmes Lenain-Briot/Claveleau/Barros De Almeida

05.56.09.18.76

Mmes Orrit-Gautier/Sirac

05.56.09.12.36

MM. Kieffer/Nunes/Vergé

05.56.09.25.63

Ophthalmologue

Dr Cousin *

05.56.73.53.84

Orthophoniste

Mme Alexandre

05.56.09.25.63

Orthoptiste

M. Adrien *

06 47 51 67 35

Podologue-Pédicure

Mme Vidal

06.16.20.17.95

M. Leclerc *

05.56.73.53.81

Mme Bellet-Bosse *

05.56.73.53.81

Ostéopathes

M. Robinson (Etiopathé)

05.56.09.19.98

Mme Bénard

06.74.94.34.38

M.Ballion

06.75.51.10.28

Mme Roland

06.20.01.48.31

Chiropractien

M. Picolet

05.56.09.25.04

Vétérinaire

Dr Thong

05.56.73.60.69

Psychologue clinicienne-Psychothérapeute

Mme Dufour (Psychologue) *

06.63.98.67.14

Mme Sécula

06.10.03.70.17

Dietéticienne-nutritionniste *

Mme Lesny

06.88.58.50.36

Sage-femme/Ostéopathe*

Mme DUDON-BIGNÉ (sur RV)

07.86.38.38.74

Directeur de la publication : Jean-Marc SIGNORET

Impression : EdiPublic

Responsable Rédaction : Stéphane MARGALEF

Comité de Rédaction : la Commission "Informations"

Secrétaire de Rédaction : Corinne TARDITZ BELLARD

Pensez à l'environnement - Ne pas jeter sur la voie publique

AGOSTINIS PHILIPPE
ARTISAN ELECTRICIEN
ÉLECTRICITÉ BÂTIMENT ET INDUSTRIE
NEUF ET RÉNOVATION
ANTENNES - ALARMES
AUTOMATISMES D'OUVERTURE
MISE EN CONFORMITÉ

TEL: 06.08.71.76.32
agostinis.elec@gmail.com

4 RUE DE LA BERGERIE
33990 HOURTIN

SPAR

Ouvert
toute l'année 7j/7

**Epicerie
Boulangerie
Pâtisserie**

Livraison à domicile
Paiement par CB

22 place de l'église, 33990 HOURTIN · 05 56 09 11 02

Jardinerie & Espaces Verts



ZA de la Meule - Lacanau Ville

‘ Commerçants
Indépendants
Entreprises
Artisans ’

Montrez-vous

ici!

EdiPublic
L'agence de communication des collectivités
www.edipublic.com

CONSEIL & CRÉATION | ÉDITION & MOBILIER URBAIN
COMMUNICATION DIGITALE | IMPRIMERIE | RÉGIE PUBLICITAIRE

Les Bureaux du Parc
9001 rue Jean Gabriel Domergue - 33300 BORDEAUX
05 56 12 36 49 - info@edipublic.com
Agences : Poitiers - La Rochelle - Bordeaux - Nantes - Lorient - Mâcon



POMPES FUNEBRES SUD MEDOC

Frédéric & Elise CYRILLE
Une famille au service des familles depuis 1994

SAINT-MEDARD-EN-JALLES

05.56.15.53.69

BLANQUEFORT

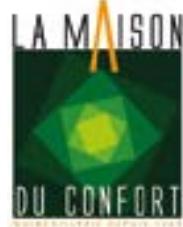
05.56.95.62.43

LESPARRE

05.82.84.22.22

pompesfunebressudmedoc33@gmail.com

WWW.PF-SUD-MEDOC.FR



Outils de jardin
Terreaux
Graines & bulbes
Arrosage
Produits piscines



BEKO legrand GARDENA ERICSSON Panasonic

VARTA BOSCH STANLEY LG Meilleur

ROYAL CANIN Tefal Saugat Haier CAMPINGAZ ASEB

OUVERT 7J/7 Hourtin 6 rue de Lachanau

05 56 09 23 04

RETRouvez-nous également sur



SoluSons, votre spécialiste de l'audition

**OUVERT DU MARDI AU VENDREDI
DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H**

23 avenue de la Libération,
33680 Lacanau

Tél : 05 56 03 07 16

Retrouvez-nous sur www.solusons.fr

**BILAN
AUDITIF⁽¹⁾
GRATUIT**

SoluSons
Bien entendre, Mieux Vivre.

**RESTE
À CHARGE⁽³⁾
0€**

**ESSAI
GRATUIT⁽²⁾
DE 30
JOURS**

**VOTRE CHARGEUR
OFFERT POUR
L'ACHAT D'UN
ÉQUIPEMENT AUDITIF
STÉRÉO COMPATIBLE.
Valable
jusqu'au 31/08/2022⁽⁴⁾**



(1) Bilan à but non médical. - (2) Sur prescription médicale. - (3) Valable uniquement sur les prestations de soins et d'équipement 100% Santé, pris en charge après remboursement Assurance Maladie et complémentaire santé. - (4) Voir conditions en magasin.